

COURRIER DU LECTEUR

- *En réponse au commentaire publié par RSHD (N°153), après l'interview à FR3 Franche-Comté de M. Claude Jeannerot, président du Conseil général du Doubs, ce dernier nous a adressé la lettre suivante :*

« ...La communication est un art difficile : et convenez avec moi que le media audiovisuel ne permet pas toujours, sur de tels sujets, la nuance ou la précision nécessaire ; permettez moi de corriger cette difficulté.

La relance de l'investissement, vous avez raison, est une des conditions de la croissance. Social-démocrate de la première heure, je me reconnais pleinement dans les positions correspondantes. Pour autant, je n'oppose pas investissement privé et investissement public : tout se tient.

J'ai fait le choix dans le Doubs d'une politique d'investissement ambitieuse et élevée. Certes, je vous le concède, cette politique vise pour l'essentiel à la création d'équipements publics (maisons de retraite, collèges, équipements touristiques, routes, etc..). Mais ces choix permettent trois effets :

1°) ils créent immédiatement de l'activité pour les entreprises de notre Département, avec tous les effets économiques induits sur la consommation ;

2°) ils renforcent l'attractivité de notre territoire et fortifient ainsi l'activité économique. Dans le Haut-Doubs, par exemple, la création d'une voie verte ou la garantie « neige » à Métabief, c'est la consolidation assurée d'une activité touristique amplifiée;

3°) à moyen terme, cette politique crée les conditions de l'investissement privé et la création des emplois correspondants : en quelque sorte, cette politique d'investissement dynamique crée un cercle vertueux.

Au-delà de ces choix, le Département continue d'agir directement sur l'accompagnement du développement de nos entreprises par l'intermédiaire de « Développement 25 » (prêts d'honneur, etc...).

Bref, j'en conviens avec vous, l'action économique ne saurait se limiter à la création d'équipements publics, mais une politique d'investissement ambitieuse peut contribuer à plus d'efficacité économique.

Bien sûr, cette politique n'a pleine efficacité que dans le cadre de choix économiques globaux bien orientés en conséquence.

Claude JEANNEROT

- « *Crise de l'euro, crise de l'Europe ?* »

Votre analyse économique est pertinente, sans s'attaquer toutefois au vrai problème : l'euro ne peut fonctionner sans un cadre étatique mettant en concordance institutions et politiques.

Il fallait être naïf, dans les années 2000, pour croire qu'avec l'euro, l'Union Européenne allait connaître une ère de prospérité infinie. Avec la crise grecque, la zone euro a montré ses limites : surveillance budgétaire inadaptée, absence de système de gestion des crises, insuffisance des débats économiques. Vous évoquez le sort de l'Union latine. On pourrait lui adjoindre celui de l'Union scandinave (1873-1924).

Aujourd'hui, les experts s'accordent à reconnaître que l'euro ne survivra qu'avec l'avènement d'une Europe fédérale. Cet Etat fédéral ne pourra, dans un premier temps, se constituer qu'à partir d'un nombre limité de pays membres de l'UE...

Y.L.
25000-Besançon

- « On ne vous en voudra pas de parler du Haut-Doubs dans ce périodique de campagne... qui fait campagne. Précisément, à ce sujet, j'ai une question qui mérite réponse. Que pensez-vous de cet ancien ministre, réputé de gauche, Martin Hirsch, qui, dès son départ du Gouvernement, publie un petit livre en forme de brûlot à l'encontre de la majorité qui l'a nommé ? »

P.M.D
75015-PARIS.

NDLR- Le procès n'est pas celui de Martin Hirsch qui pratique, non pas le changement de pied, mais le coup de pied de l'âne. Il est celui de sa nomination, avec quelques autres de l'opposition par Nicolas Sarkozy qui a, sans doute, voulu échapper à la critique, en son temps, de « l'Etat-UDR ». En régime parlementaire, on ne partage pas le pouvoir ; on l'exerce totalement avec sa majorité. Les Anglais qui n'ont pas de leçon de démocratie à recevoir, forment des gouvernements homogènes ou, par nécessité, des coalitions, comme actuellement David Cameron. Mais les Conservateurs ne vont pas faire la manche chez les Travailleurs. A l'Elysée, on peut s'attendre au pire : dès que le nouveau Gouvernement sera constitué, on verra aussitôt d'ex-ministres d'ouverture multiplier les coups de patte contre le président, son gouvernement et sa majorité, ne serait-ce que pour se dédouaner auprès des camarades . A qui la faute ?

- Vous êtes une revue éclairée, le despotisme en moins. Vous devriez bien m'expliquer comment et pourquoi la justice française peut condamner plusieurs fois à la perpétuité un malfrat violeur, assassin et récidiviste, comme on vient de le voir en Seine-et-Marne et dans le Bas-Rhin. Dans le premier cas, l'assassin avait déjà été condamné à perpétuité par les assises du Rhône. On le retrouve libre en Seine-et-Marne où il recommence à violer et tuer. Quel est le sens des mots ?

A.M.
21000-DIJON

- M. Jean-Michel Villaumé, député-maire de Lure, était reçu récemment par FR3 - Franche-Comté qui l'a interrogé sur la réforme des retraites. Il a joué son rôle d'opposant et déploré la faiblesse des « petites » retraites. Qui ne l'approuverait ?

Il est, toutefois, une corporation que M. Villaumé n'a pas plainte pour le montant de ses retraites et on peut le comprendre, ce sont les parlementaires.

M. Villaumé aurait du pratiquer le canapé freudien pour se libérer et reconnaître que la retraite de parlementaire constitue moins une mine d'or qu'un vrai problème. Un seul mandat de député, soit 4 ou 5 ans vaut à son titulaire 1500€ de retraite mensuelle. Un ancien sénateur est assuré de 1800€ mensuels pour un seul mandat et d'au moins 4000€ pour deux mandats et 15 ans de cotisation. Pour trois mandats, la pension peut atteindre 6000€°. Et, bien sûr, s'ajoutent les retraites afférentes aux mandats locaux de maire, président de Conseil général ou régional. Un sénateur, titulaire de deux mandats de 9 ans et de deux ou trois présidences de conseil général caracole tranquillement autour des 10.000€. M. Villaumé est resté sur le sujet d'une grande discrétion alors même que l'affaire Boutin, de droite et, à ce titre, confortable pour M. Villaumé, avait déjà sonné le tocsin.

°Cf- *Le Sénat-Enquête sur les super privilèges de la République par R.Colonna d'Istria et Yvan Stefanovitch. (Le Rocher-2008)*

T.J
25300-PONTARLIER

Votre périodique ouvre généreusement ses colonnes à des plaidoyers répétés en faveur du transport ferroviaire. C'est peut-être un effet induit du Grenelle de l'Environnement dont la mode, en haut lieu, semble s'estomper. C'est bien pour RSHD de ne pas suivre la mode. Mais, dans ce cas, il faut tout dire, en particulier, que le transport ferroviaire français, dont la part de fret est aujourd'hui réduite à moins de 15%, a payé très cher les statuts hérités du ministre (PC), Marcel Paul, en 1945, qui installent la double hiérarchie dans l'entreprise, la lutte de classes et son expression achevée, la grève, le tout sur fond de monopole, de surcoûts incompatibles avec la concurrence et, cerise du gâteau, la disparition de la moitié du réseau, sous l'œil torve des grévistes.

Ch. U.
21240-TALANT